

Technicien en détection et géoréférencement de réseaux

RNCP37102 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	117, 231, 341
Formacode(s)	12232, 24277, 12225
Code(s) ROME	M1804, M1808, F1105, F1107
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	02/01/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENTRE DE FORMATION EMILE PICO	78273830600011	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le technicien effectue des missions de détection et géoréférencement de réseaux enterrés pour le compte de clients privés ou public sur l'emprise d'un projet d'aménagement (urbain ou rural), ou en amont d'un démarrage chantier d'infrastructures ou à l'issue d'un chantier d'infrastructures, en lien avec la réforme anti-endommagement de réseaux en vigueur depuis le 1er juillet 2012. Il détecte les réseaux enterrés, matérialise leur position au sol, réalise les levés topographiques, transmet les données pour être traitées au bureau. Il réalise les plans de réseaux et rédige le rapport de synthèse de la mission confiée pour répondre à la commande passée par le client dans le respect de la réglementation.

ACTIVITÉS VISÉES

Le technicien en détection et géoréférencement de réseaux représente l'entreprise durant toute la mission confiée et contribue à la bonne image et au sérieux de l'entreprise. Dans le respect des méthodes et modes opératoires définis dans l'entreprise, il prépare son intervention au regard des consignes qui lui sont communiquées, pour son compte ou celui d'un opérateur en détection de réseaux, il analyse les informations qui lui sont communiquées, réalise les démarches administratives, définit les méthodes de travail, choisit les matériels adaptés à la mission. Sur le terrain, dans le respect des règles de prévention et de sécurité, il sécurise les zones d'évolution, collecte des informations auprès des riverains et des agents techniques (gestionnaire de réseaux ou de voiries). Il réalise la détection et les tracés au sol avec les moyens matériels adaptés tout en appliquant les prescriptions de sécurité d'intervention à proximité d'un réseau électrique sous tension. En parallèle ou dans un second temps, il réalise les levés topographiques des réseaux détectés accompagnés de croquis. Lors de certaines missions, il effectue le marquage piquetage et rédige le procès-verbal d'intervention de terrain dans le respect des obligations réglementaires. De retour au bureau, il restitue l'ensemble des données de détection et de géoréférencement ou produit le plan de récolement au format demandé par le client. Sa mission se termine par la transmission au chef de projet du rapport de synthèse final.

Le technicien en détection et géoréférencement des réseaux travaille sous la responsabilité d'un chef de projet ou

chef service, auprès duquel il prend les consignes et auquel il rend compte. Il évolue en autonomie complète, généralement seul ou en binôme pour certaines missions nécessitant des moyens humains importants. Il est le garant de la précision demandée, gage de la qualité de son travail. Il est en contact avec les différentes personnes aussi bien en interne qu'à l'externe (riverains, des agents techniques, gestionnaire de réseaux ou de voiries), dans le cadre de ses missions. Certains de ces interlocuteurs rencontrés lors de son intervention peuvent-être en situation de handicap.

L'emploi s'exerce dans des entreprises privées de taille variable ou des services techniques publics. Il dispose d'un véhicule chargé de tout le matériel nécessaire préalablement choisi selon le type d'investigation. Son activité se déroule à cinquante pour cent sur le terrain dans une amplitude horaire de travail standard. Ces missions peuvent nécessiter des déplacements journaliers ou hebdomadaires. Il évolue en milieu rural ou urbain et industriel, à l'intérieur de certains bâtiments ou à l'extérieur. Il doit s'adapter et organiser son activité en tenant compte des contraintes de la mission : circulation routière, accessibilité, relief, isolement, conditions climatiques, délais, risques électriques, etc. Les vêtements de travail et les équipements de protection individuelle font partie de la dotation du professionnel dont il assure l'entretien et les vérifications avant chaque utilisation. Il possède les habilitations électriques conformes aux travaux visés et une autorisation à intervenir à proximité des réseaux conformément aux règles environnementales.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Préparer et clôturer une intervention de détection ou de géoréférencement de réseaux

- Assurer les missions d'un concepteur de travaux au regard de la réglementation IPR
- Réaliser les démarches administratives lors d'une mission de détection ou de géoréférencement de réseaux
- Organiser une intervention de détection ou de géoréférencement et en assurer son suivi
- Restituer l'ensemble des données de détection et de géoréférencement, produire le plan de récolement au format demandé par le client
- Rédiger le rapport final d'intervention de détection et de géoréférencement

2. Réaliser les opérations de détection et de géoréférencement de réseaux

- Assurer les missions d'un concepteur de travaux au regard de la réglementation IPR
- Détecter des réseaux avec un appareil de détection électromagnétique
- Détecter des réseaux avec un géo-radar
- Réaliser un traçage au sol ou le marquage piquetage des réseaux
- Effectuer des levés topographiques avec une station totale et un GNSS
- Rendre compte de son intervention à l'issue des opérations de détection et de géolocalisation de réseaux

Blocs de compétences

RNCP37102BC01 — Préparer et clôturer une intervention de détection ou de géoréférencement de réseaux

LISTE DE COMPÉTENCES

Assurer les missions d'un concepteur de travaux au regard de la réglementation IPR

Réaliser les démarches administratives lors d'une mission de détection ou de géoréférencement de réseaux

Organiser une intervention de détection ou de géoréférencement et en assurer son suivi

Restituer l'ensemble des données de détection et de géoréférencement, produire le plan de récolement au format demandé par le client

Rédiger le rapport final d'intervention de détection et de géoréférencement

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 02 h 30 min

La mise en situation professionnelle est réalisée à partir d'un dossier technique présentant une mission de détection et de géoréférencement de réseaux, comportant les éléments techniques et contractuels.

Le candidat produit les documents nécessaires à la préparation, au suivi de la mission de détection et de géoréférencement de réseaux.

- Entretien technique : 00 h 20 min

L'entretien technique se déroule en deux temps :

Temps N°1 (00 h10 min), le candidat présente au jury sa production réalisée lors de la mise en situation professionnelle. Il présente ses hypothèses, les justifie et argumente ses propositions.

Le jury échange avec le candidat et apprécie la pertinence des propositions données par le candidat.

Temps N°2 (00 h 10 min), le Jury questionne le candidat sur les critères non traités lors de la mise en situation professionnelle.

- Questionnement à partir de production(s) : 00 h 20 min

Se référer au paragraphe "Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s)" page suivante.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 03 h 10 min

RNCP37102BC02 — Réaliser les opérations de détection et de géoréférencement de réseaux

LISTE DE COMPÉTENCES

Assurer les missions d'un concepteur de travaux au regard de la réglementation IPR

Détecter des réseaux avec un appareil de détection électromagnétique

Détecter des réseaux avec un géo-radar

Réaliser un traçage au sol ou le marquage piquetage des réseaux

Effectuer des levés topographiques avec une station totale et un GNSS

Rendre compte de son intervention à l'issue des opérations de détection et de géolocalisation de réseaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 00 h 00 min

Cette compétence est évaluée à travers l'oral de présentation mené lors du "Questionnement à partir de production(s)"

- Questionnement à partir de production(s) : 00 h 30 min

Se référer au paragraphe "Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s)" page suivante.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 00 h 30 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Les organismes publics (Administration centrale, administrations décentralisées, collectivités territoriales, syndicats, services techniques, associations)
- Les bureaux d'études
- Les entreprises de travaux publics
- Les gestionnaires d'infrastructures (eau, gaz, éclairage, fibre, électricité, éclairage, chauffage, rail ; etc.)
- Les sociétés de services

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Technicien de détection topographe
- Technicien en détection et contrôle de réseaux enterrés
- Technicien géomètre en détection des réseaux enterrés
- Technicien en géolocalisation des réseaux
- Technicien en détection et géolocalisation des réseaux

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le technicien en détection et géoréférencement de réseaux pour réaliser des opérations d'ordre électriques dans son environnement de travail lors de l'utilisation d'un détecteur électromagnétique selon les normes NFC 18-510 et NF S70-003-02, doit être :

- apte médicalement (art. R. 4624-22 à 28

et R. 4624-23

du code du travail) ;

- être habilité pour les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage dans les limites des attributions qui lui sont confiées (art. R. 4544-9

, R. 4544-10

, du code du travail) ;

- être titulaire d'une habilitation électrique (art. R. 4544-11 du code du travail

), délivrée par son employeur après l'obtention d'un document délivré par un organisme de formation agréé attestant qu'il a acquis les connaissances et les compétences nécessaires. Cette habilitation spécifique est délivrée, maintenue

ou renouvelée selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3 du code du travail .

En effet pour l'exercice de cette activité de l'emploi, l'employeur doit délivrer à son salarié après qu'il a suivi une formation à la prévention des risques les habilitations : B2V H2, BR, B2T EME HAB, (émergence limitée à l'habillage - nappage).

(Décret n° 2016-1318 du 5 octobre 2016
relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage [JORF n° 0234 du 7 octobre 2016]).

Le technicien en détection et géoréférencement des réseaux doit détenir l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) - niveau « Concepteur » délivrée par son employeur.

En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifiés, au moins un responsable et l'ensemble des techniciens intervenant sur le terrain doit être titulaire de l'AIPR « concepteur ».

(Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 776 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en communication et information (41 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B6X70 — Géomètres · tension 5/5 (Très élevée) B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP · tension 5/5 (Très élevée) M1X81 — Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique · tension 4/5 (Élevée) M2X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique et télécom · tension 5/5 (Très élevée) N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement · tension 5/5 (Très élevée) N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie) · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	47 691
Jugés difficiles à recruter	53 %
Emplois saisonniers	2 %

Familles professionnelles (FAP)

B6X70 — Géomètres
B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP
B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP
M1X81 — Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
M2X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique et télécom
N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement
N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	10 585 €
Selon la branche	6 000 € – 11 821 €
Prise en charge	Branches concernées
10 585 €	Valeur par défaut · 208 branches
11 821 €	CPNEFP des commerces de gros
10 970 €	CPNE des Télécoms
10 200 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
9 800 €	CPNEF de l'audiovisuel
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	02/01/2028
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37102/>